

« Les Droits des animaux »,
texte fondateur du philosophe
américain Tom Regan, a 30 ans.
Le voici enfin traduit

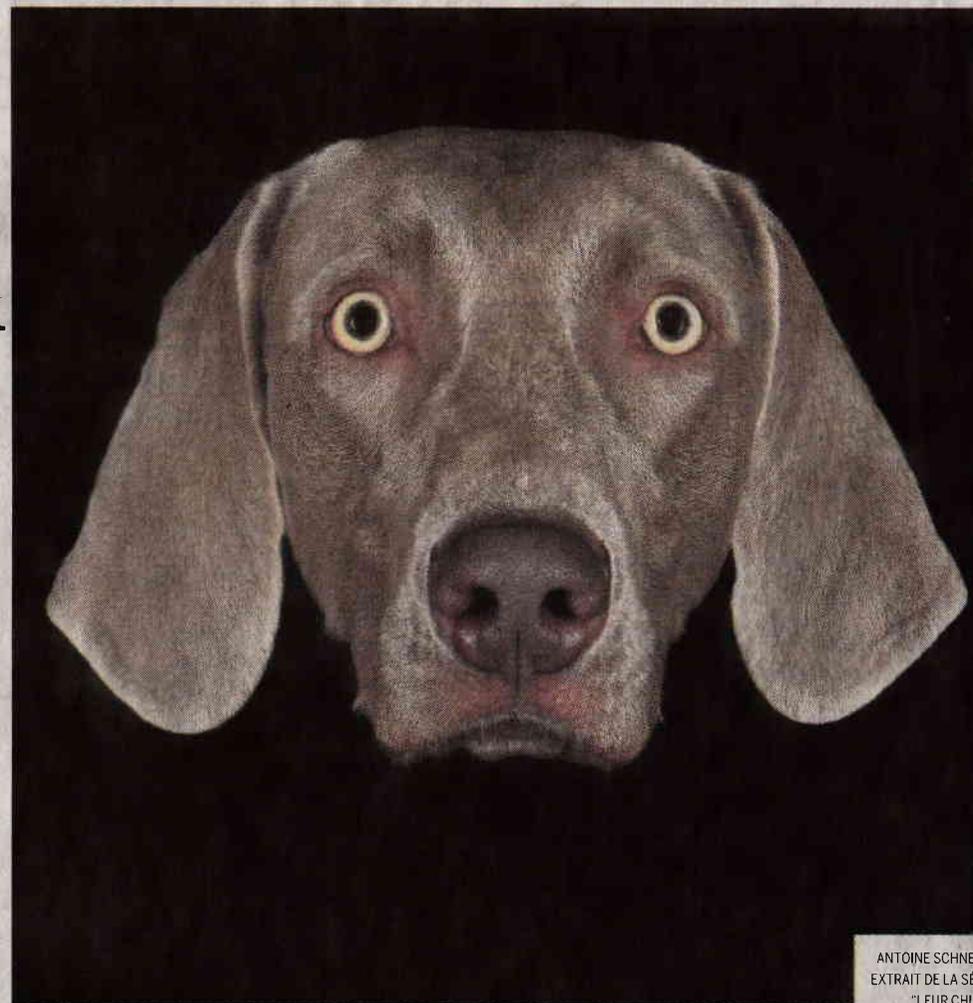
L'animal rendu à son mystère

FLORENCE BURGAT
philosophe

La philosophie morale américaine n'a pas bonne presse en France lorsqu'elle s'applique aux animaux. Elle est caricaturée à l'envi, grossièrement simplifiée quand elle n'est pas vilipendée, tout cela par des philosophes eux-mêmes. N'y parle-t-on pas de « libérer les animaux », de leur donner des

débat français une contribution inestimable à plusieurs titres. Non seulement il ne sera plus possible, sauf à se couvrir de ridicule, de caricaturer cette pensée si patiente dans ses démonstrations, mais encore, en donnant accès à la théorie à ce jour la plus élaborée des droits des animaux, Enrique Utria permet à la réflexion sur la condition animale d'aller beaucoup plus loin. Elle devra en effet affronter cette thèse et prendre position par rapport à elle, tandis que les détracteurs des droits des animaux devront la contrer pied à pied – ce qui ne sera pas une mince affaire.

Venons-en à quelques lignes de force de l'ouvrage. Dans la préface



ANTOINE SCHNEIDER
EXTRAIT DE LA SÉRIE
"LEUR CHIEN"

manière en quelque sorte abstraite, puisque les sujets qui les ressemblent n'en sont que les porteurs

ratons laveurs et lapins, castors et bisons, écureuils et chimpanzés, vous et moi ».

« droits » – et puis quoi encore ? Il est vrai que sa très grande technicité et son aridité rendent sa lecture exigeante.

Mais tout chercheur impliqué dans la « question animale » sait qu'un livre compte parmi les plus importants : *The Case for Animal Rights* (« Plaidoyer pour les droits de l'animal »), de Tom Regan, paru en 1983, puis en 2004 assorti d'une longue préface. Nul n'avait osé se lancer dans l'immense entreprise que constitue la traduction de l'ouvrage fondateur de la théorie des droits des animaux, antagoniste à bien des égards de celle, utilitariste, de l'Australien Peter Singer (*La Libération animale*, Grasset, 1993). Il fallait que ce fût un excellent connaisseur de ce champ, par ailleurs animé d'une détermination au long cours qui s'en chargeât : *Les Droits des animaux* est une analyse serrée qui s'étend sur 750 pages.

En traduisant cet *opus magnum*, Enrique Utria fournit au

a l'édition de 2004, Regan souligne que son livre « *fait plus qu'argumenter pour les droits des animaux. (Il) cherche à décrire et fonder une famille de droits fondamentaux de l'homme, en particulier pour les membres les plus vulnérables de la grande famille humaine, par exemple les jeunes enfants.* » C'est pour avoir été d'abord défenseur des droits de l'homme que Regan s'est fait défenseur de ceux des animaux ; c'est à partir d'un sol commun aux uns et aux autres que ces droits sont mis au jour.

« Castors et bisons, vous et moi »

Ceci est un premier point. Un deuxième tient dans l'originalité de la thèse elle-même, au regard notamment de l'« utilitarisme classique », dont le fondateur est Jeremy Bentham (1748-1832), qui place le critère à la fois nécessaire et suffisant de la considération morale du côté de la capacité à souffrir. Pour cette théorie, seuls comptent les plaisirs et les douleurs, mais de

interchangeables, substituables les uns aux autres.

Ce qui compte, dans cette approche, c'est de maximiser le bien-être dans le monde. Or, Tom Regan, en introduisant la notion de « *sujet-d'une-vie* », met l'accent sur l'individu lui-même, ce sujet de l'expérience en première personne, homme ou animal, qui jamais ne peut être interchangeable. Les animaux « *portent au monde le mystère d'une présence psychologique unifiée. Comme nous, ils possèdent différentes capacités sensorielles, cognitives, conatives et volitives. Ils voient et entendent, croient et désirent, se rappellent et anticipent, dressent des plans et ont des intentions. De plus ce qui leur arrive leur importe (...). Pris collectivement, ces états psychologiques et ces dispositions, et bien d'autres encore, nous aident à définir la vie mentale et le bien-être corrélatif de ces sujets-d'une-vie (selon ma terminologie) que nous connaissons mieux sous le nom de*

LES DROITS DES ANIMAUX
(The Case for Animal Rights), de Tom Regan, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Enrique Utria, Hermann, « L'avocat du diable », 750 p., 35 €.

tel est le socle sur lequel les droits des animaux sont fondés. L'analyse de la conscience animale est particulièrement fouillée. Troisièmement, c'en est donc fini des calculs utilitaristes où se trouve justifié le sacrifice de quelques-uns au profit du plus grand nombre. Comme l'indique Enrique Utria, Regan « *radicalise la défense des animaux en ne la faisant plus dépendre de l'utilité générale, mais en l'étayant d'une analyse de leurs droits moraux fondamentaux, prévalant sur toute exploitation utilitaire* ». Cette radicalité le conduit à repousser les solutions visant à aménager les cages, à amoindrir, si l'expérimentateur en est d'accord, les douleurs des animaux « de laboratoire » ou encore à simplement « réformer » l'abattage de 58 milliards de mammifères et d'oiseaux par an dans le monde pour la seule boucherie. Pourquoi l'humanité tient-elle tant à ce carnage ? Voilà la question en retour que le lecteur pourrait se poser. ■